

« La biodiversité au travers l'action économique locale »

Actions en faveur de la biodiversité sur les zones d'activité économique du territoire

Camille Demazure, Vice-président délégué à la biodiversité – Communauté d'agglomération de l'Albigeois

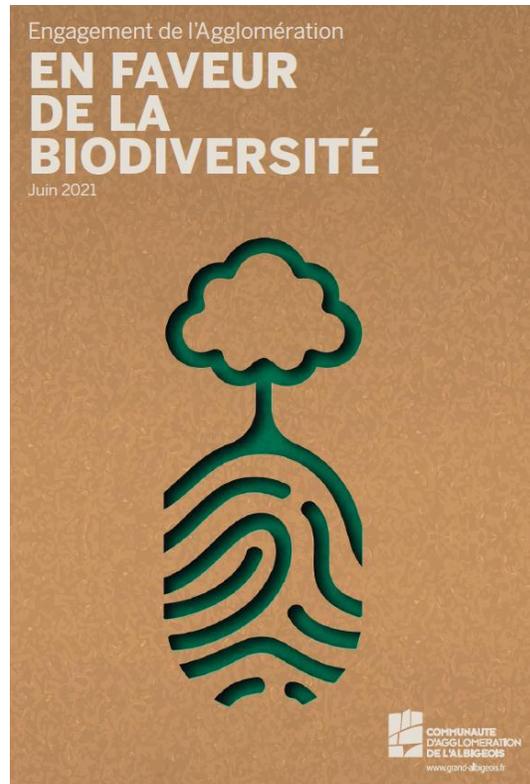
Sommaire

- I - Contexte : la communauté d'agglomération de l'Albigeois et ses zones d'activité
- II - Conservation des éléments naturels existants
- III - Ajouts d'éléments naturels
- IV - Préconisations pour les entreprises
- V - Focus sur le fonds carbone

I - Le contexte albigeois

La communauté d'agglomération de l'Albigeois :

- 208 km²
- 16 communes



juin 2021



- 26 zones d'activités
- Dont 3 récentes, avec une proportion importante d'espaces non-artificialisés : Rieumas, Albipôle, InnoProd

II - Conservation des éléments existants

- Arbres isolés, haies naturelles, bosquets
- Certains espaces laissés en libre évolution, voire clôturés et totalement interdits d'accès
- Conventionnement avec des agriculteurs pour l'entretien de parcelles en attente de vente



Ancienne peupleraie, zone Albipôle

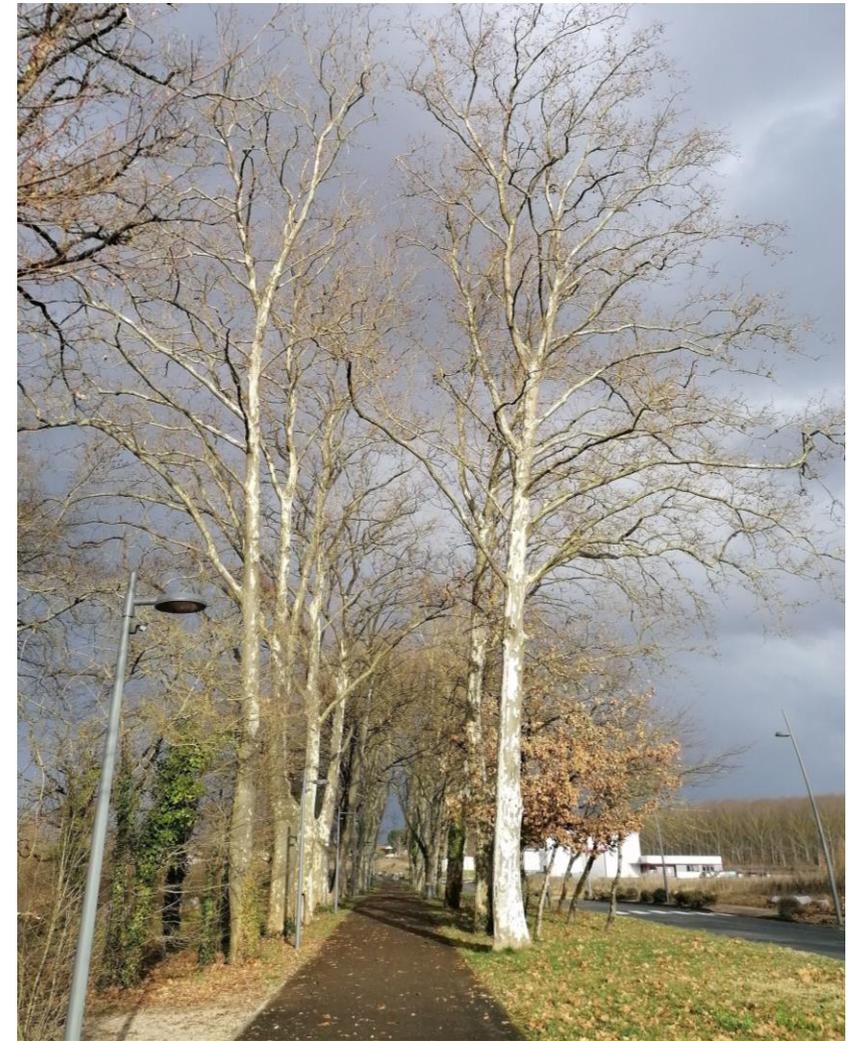


Bassin d'orage, zone Albipôle

Conservation des éléments existants



*Étang et boisement aux abords clôturés
zone InnoProd*



*Alignement de platanes conservé
zone InnoProd*

III - Actions supplémentaires

Plantation de haies, d'arbres fruitiers, mise en place de jachères fleuries, conservation d'arbres totems, installation de nichoirs, aménagements paysagers.



Jachère fleurie, 2009, zone Alpipôle



Haie plantée, zone Alpipôle

En cours : échange avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour un diagnostic des ZAE puis la labellisation « refuges LPO » de certains espaces.

IV - Préconisations pour les entreprises

Obligation de garder une partie du terrain en espace verts inscrite dans le cahier des charge de vente des lots

Communauté d'agglomération de l'albigeois 17 Permis d'aménager ZA Albipole, secteur Thomas/Vedel

Cahier des charges : prescriptions architecturales, urbanistiques et techniques

ANNEXE 1 : PALETTE VÉGÉTALE : DOMAINE PRIVÉ :

Plantations de structure (*servent à délimiter les espaces extérieurs : cour, voirie...*) :

- *Baliveaux* :

- Érable sycomore
- Frêne Commun
- Charme

- *Jeunes plants* :

- Érable champêtre
- Merisier
- Viorne obier
- Viorne lantane
- Cornouiller sanguin
- Prunellier

Plantations d'intégration paysagère (*sont utilisées pour masquer, ou constituer des masses végétales*) :

- *Baliveaux* :

- Érable plane
- Érable sycomore
- Frêne commun
- Tilleul des bois



Eco-pâturage sur le terrain de la société Céleste, Zone InnoProd

Liste d'espèces plantables en annexe du cahier des charges

V - Zoom sur le Fonds Carbone

Conventionnement pour deux ans avec la SCIC **Climat Local**

Financements de projets de plantation de végétaux (essences locales)

Sur du foncier communal, communautaire ou privé.

Financement par des entreprises ou des particuliers

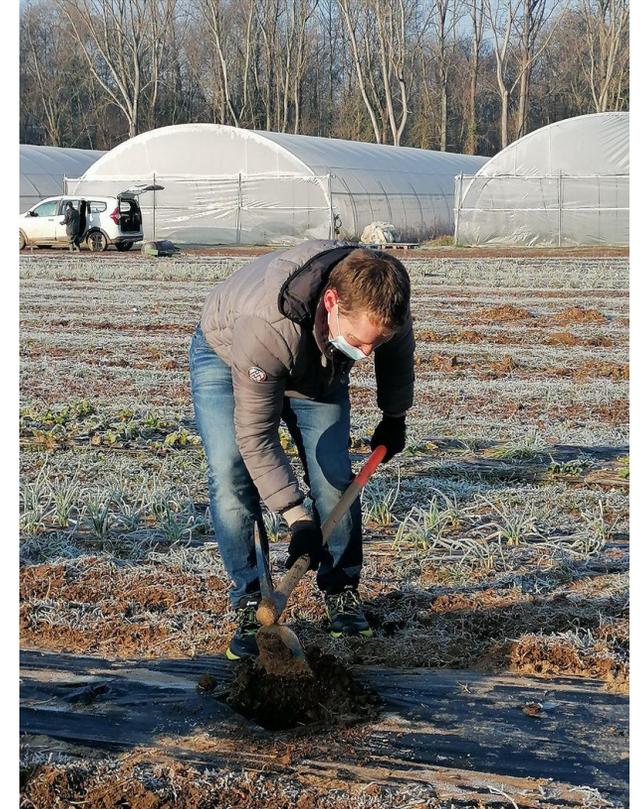
Partenariat avec **Arbres et Paysages Tarnais** pour le diagnostic et l'établissement des devis des projets



Plateforme
de contribution carbone
de l'agglomération du Grand Albigeois



ACCUEIL PRÉSENTATION PARTICULIERS ENTREPRISES CONTACT



Zoom sur le Fonds Carbone

Sur la saison de plantation 2021-2022 :

- 10 entreprises ayant pris contact avec le fonds carbone ;
- 13 projets potentiels identifiés ;
- 4 projets réalisés sur 3 communes :
 - 821 mètres linéaires de haies champêtres ;
 - une micro-forêt de 1000 arbres ;
 - Compensation de 300TeqCO₂.



Merci de votre attention

Camille Demazure, Vice-président délégué au Développement durable, à la Biodiversité et à la Maîtrise énergétique

camille.demazure@grand-albigeois.fr

Position des trois zones d'activité sur le territoire



Intégrer la biodiversité dans le fonctionnement quotidien des entreprises

Olivier SUTTERLIN, Président du GT Biodiversité du MEDEF

Une entreprise, quelle que soit sa taille, ne fonctionne pas en vase clos :

- ❖ Elle est nécessairement en **interaction avec le monde extérieur** :
 - Approvisionnement en matières premières ou en consommables ;
 - Externalités (impacts directs et indirects) liées à l'activité de production de biens ou de services ;
 - Externalités liées à l'utilisation des produits ou services mis sur le marché

 - ❖ Elle est nécessairement en **relation avec des acteurs externes** :
 - Dimension économique : Fournisseurs, clients, investisseurs...
 - Dimension socio-politique : Elus, riverains... mais aussi salariés

 - ❖ Elle doit se plier des **règles juridiques externes** (ex. : protection de l'environnement).

 - ❖ Elle est **exposée médiatiquement**, du fait de son action ou du fait de ses relations.
- Donc, une entreprise, quelle que soit sa taille, peut, directement ou indirectement, affecter et être elle-même affectée par son environnement extérieur.
- C'est particulièrement vrai en matière de biodiversité :

Sommaire

I - Approvisionnement en matières premières et consommables

II - Impacts de l'activité de production de bien ou de services

III - Impacts liés à l'utilisation des produits ou services mis sur le marché

IV - Objectifs à poursuivre

V - Mise en œuvre de ces objectifs

I - Approvisionnement en matières premières ou en consommables :

- Ex. : **approvisionnement en matières premières minérales** : l'extraction de matières premières minérales peut générer des impacts importants sur le milieu naturel. Il faut tenir compte des conditions dans lesquelles cette activité est exercée (ex. : évitement des zones protégées) et des mesures de réhabilitation mises en œuvre (ex. : renaturation).
- Ex. : **approvisionnement en matières premières énergétiques** : le changement climatique fait partie des cinq causes d'érosion de la biodiversité. Les sources d'énergie fossile présentent généralement un bilan environnemental moins favorable que les sources d'énergie renouvelable. Il faut toutefois tenir compte des impacts liés aux conditions de production (ex. : extraction), de l'analyse de cycle de vie des moyens de production (ex. : fabrication/recyclabilité des batteries) et des impacts liés à la consommation énergétique (rejets de CO₂).
- Ex. : **prélèvement de ressources naturelles animales ou végétales** : la surexploitation des ressources naturelles fait partie des cinq causes d'érosion de la biodiversité. Des prélèvements excessifs par un grand nombre d'acteurs, sans tenir compte du taux de renouvellement de la ressource, peuvent générer une pénurie du stock objet du prélèvement (ex. : ressources halieutiques, eau). La surexploitation des sols peut aussi entraîner son appauvrissement.
- Ex. : **approvisionnement en produits transformés issus de ressources naturelles animales ou végétales** : outre le lien qui peut exister avec l'impact précédemment décrit, la transformation de certains produits naturels peut générer des impacts directs ou indirects sur la biodiversité (ex. : production d'huile de palme et déforestation). Il faut tenir compte des conditions de transformation.

II - Impacts de l'activité de production de bien ou de services :

- Ex. : **utilisation de substances dangereuses pour l'environnement** : la pollution fait partie des cinq causes d'érosion de la biodiversité. Dans la mesure où c'est techniquement et économiquement réalisable, il est préférable de substituer les substances dangereuses par d'autres substances ou procédés.
- Ex. : **externalités directes** : une mauvaise gestion des effluents et des déchets peut entraîner une pollution des écosystèmes. Les nuisances sonores sont également une source de perturbation des espèces.
- Ex. : **artificialisation des sols** : le changement d'usage des terres fait partie des cinq causes d'érosion de la biodiversité. Afin de limiter l'imperméabilisation des sols et la consommation des espaces agricoles, naturels ou forestiers, une démarche de sobriété foncière est recommandable à l'occasion de tout nouveau projet immobilier.
- Ex. : **consommation énergétique** : la consommation de sources d'énergie fossile génère des émissions de CO₂. L'utilisation d'objets numériques, le chauffage et l'électricité provoquent également des émissions indirectes. La pollution lumineuse est aussi une source de perturbation pour certaines espèces naturelles. Ex. : **gestion de la consommation d'eau** : les prélèvements et la consommation d'eau, en particulier dans des situations de stress hydrique, peuvent avoir des effets négatifs sur la biodiversité.
- Ex. : **mode de déplacement des employés** : parce qu'elles se traduisent par une réduction des émissions de CO₂, les offres de mobilité « verte » (transport en commun, cyclisme, marche...) présentent également des avantages pour la biodiversité.
- Ex. : **gestion des espaces verts** : les pratiques de fauche tardive, les plantations d'espèces locales, l'usage raisonné ou la substitution des produits phytosanitaires et des engrais sont favorables à la biodiversité.
- Ex. : **restauration collective** : l'offre d'alimentation peut privilégier les produits de saison, les produits bio, les circuits courts et encourager la réduction du gaspillage.

III - Impacts liés à l'utilisation des produits ou services mis sur le marché :

- Ex. : **pour les produits** : outre leurs conditions de conception et de fabrication, il faut s'attacher aux impacts générés par les produits à l'occasion de leur utilisation et lorsqu'ils deviennent hors d'usage. Comment accompagner leur utilisation pour limiter ces impacts ? Ces produits présentent-ils un caractère démontable/réparable/recyclable ? Les déchets générés présentent-ils un caractère dangereux ?
- Ex. : **pour les services** : les impacts liés à l'utilisation de services sont très variables en fonction de la nature de la prestation. Pour les prestations artisanales et commerciales, il est possible de se reporter en partie aux impacts des produits utilisés. Les prestations de service peuvent présenter un lien plus ou moins immédiat avec la biodiversité (ex. : tourisme). Généralement, les impacts associés à une activité de service dépendent du nombre d'utilisateurs du service en question. A un phénomène de consommation « de masse » seront généralement associés des impacts importants.

IV - Les objectifs à poursuivre : minimiser les impacts négatifs et maximiser les effets positifs liés au fonctionnement de l'entreprise :

- Outre les démarches structurantes qui portent sur le cœur d'activité (approvisionnement / production / mise sur le marché), plusieurs « éco-gestes » ou bonnes habitudes mises en œuvre au quotidien peuvent donc contribuer à réduire les externalités négatives sur la biodiversité et plus généralement sur l'environnement, voire les transformer en externalités positives.
- Ces actions peuvent être mises en œuvre quel que soit le domaine d'activité de l'entreprise.
- Si elles ne sont pas toujours les plus « dimensionnantes », ces actions et comportements présentent plusieurs bénéfices :
 - ❖ Elles sont visibles par un grand nombre d'acteurs internes (salariés) et externes (visiteurs et riverains),
 - ❖ Elles témoignent de l'engagement de l'entreprise en matière de développement durable,
 - ❖ Elles renforcent l'adhésion des employés et instituent une dynamique collective,
- Ces actions et comportements sont cohérents avec les actions qui portent sur le cœur d'activité de l'entreprise (objet social) et sur lesquelles les salariés travaillent : elles en sont le corollaire indispensable car elles donnent du sens au travail des salariés ainsi qu'à l'ensemble de l'activité de l'entreprise.

Mise en œuvre de ces objectifs :

- Pour mettre en œuvre ces objectifs, il est recommandé de :
 - ❖ Dresser un état des lieux de l'ensemble des interactions de l'entreprise avec son environnement. Elles sont nécessairement multiples et se situent à différents niveaux.
 - ❖ Mobiliser et sensibiliser les salariés : en les consultant sur les pistes d'amélioration, en les impliquant dans l'organisation d'événements et dans la mise en œuvre de mesures. Bref, en les rendant acteurs de la biodiversité. Vous pouvez à cette occasion identifier des « talents » internes et vous appuyer sur eux.
 - ❖ Echanger avec des acteurs externes sur la mise en œuvre de vos actions. Cela permet de croiser les expériences et les points de vue et de bénéficier de conseils.
 - ❖ Identifier des pilotes, définir des ressources et fixer des objectifs pour chaque action.
 - ❖ Communiquer sur la mise en œuvre de ces actions et valoriser les résultats en interne et en externe, ce qui peut se traduire par une démarche formelle d'engagement (cf. [Entreprises Engagées pour la Nature](#) ou [act4nature international](#)).

Merci de votre attention

Olivier SUTTERLIN, Président du GT Biodiversité du MEDEF

olivier.sutterlin@rte-france.com